

Laboratoires vétérinaires d'analyses : un maillage des territoires et une veille sanitaire à préserver

Laurent MASCARON

Correspondant en infectiologie et vaccinologie
Courriel : l.mascaron@orange.fr

EXERCICE

Les conférences et tables rondes des Rencontres nationales de santé publique vétérinaire organisées par l'Adilva* ont permis un échange entre scientifiques, cadres des laboratoires publics d'analyses et représentants du ministère de l'Agriculture sur l'actualité sanitaire et le futur statut des laboratoires vétérinaires départementaux. Leur rôle grandissant dans l'épidémiologie a été souligné et le besoin d'un réseau territorial réaffirmé pour assurer une veille sanitaire efficace. Les contraintes budgétaires auxquelles ils sont soumis et la fragilisation de leur modèle juridique en particulier conduisent à une chute de leur nombre au profit de gros laboratoires privés.

Notre confrère Philippe Nicollet (président de l'Adilva* et directeur du Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée) a ouvert les Rencontres nationales de santé publique vétérinaire organisées, les 22 et 23 novembre, à Caen, avec le soutien du Conseil départemental du Calvados, qui compte sur son territoire le pôle d'analyses et de recherche de Normandie Labéo, les laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires associés et le Laboratoire de pathologie équine de l'Anses***, en présence de nombreuses personnalités.

Cet événement annuel, dans le prolongement de l'assemblée générale de l'Adilva, constitue un lieu d'échanges privilégié entre

ses membres, cadres et experts des laboratoires publics d'analyses, les scientifiques invités en fonction de l'actualité sanitaire et les représentants de l'Anses et de la DGAL**** avec lesquels les laboratoires interagissent dans le cadre de leurs missions.

La sécurité alimentaire, bien public

Une table ronde a été organisée sur les perspectives offertes au réseau des laboratoires départementaux dans la réforme administrative en cours. Elle a réuni notre confrère Benoît Assémat (conseiller en sécurité sanitaire à l'INHESJ****), Nicolas Canivet (directeur de la stratégie et des programmes au pôle recherche et référence de l'Anses), Stéphanie Yon-Courtin (vice-présidente du Conseil départemental du Calvados et présidente de Labéo) et Cédric Prévost (sous-directeur de la politique de l'alimentation à la DGAL).

Benoît Assémat a déclaré, à la lumière de plusieurs affaires médiatiques récentes (salmonelles dans des produits Lactalis, fipronil dans des œufs) que « l'Etat s'était peut-être trop désengagé, favorisant les autocontrôles par les producteurs de denrées alimentaires, la sécurité alimentaire étant un bien public ».

Evoluer vers une harmonisation

« La défiance croissante des consommateurs envers les acteurs privés peut constituer une opportunité pour les LDA** afin de retrouver une place centrale au cœur des politiques sanitaires publiques de la France », a rappelé Philippe Nicollet.

Dans son exposé sur les laboratoires de référence de l'Anses (9 laboratoires, 47 réseaux animés, en lien avec les laboratoires départementaux), Nicolas Canivet a noté le « rôle

«Le futur fonctionnement des LDA sous forme de SIEG sera caractérisé par des conventions.»



▲ Notre confrère Philippe Nicollet (président de l'Adilva) estime que la défiance croissante des consommateurs envers les acteurs privés peut être une opportunité pour les LDA afin de retrouver une place centrale au cœur des politiques sanitaires publiques.



David Quint

▲ Pour le praticien, la présence de laboratoires départementaux vétérinaires d'analyses permet la réalisation des analyses de routine (prophylaxie) et des analyses complémentaires ou examens nécropsiques dans de bonnes conditions (transmissions des prélèvements dans des délais convenables, acheminements des cadavres possibles) permettant d'obtenir des résultats pertinents et rapides.

grandissant pris par les LDA dans l'épidémiologie ces dernières années » et réaffirmé le « besoin d'un réseau territorial ».

« Les objectifs des LDA vont évoluer vers une harmonisation et une mission de contrôle des réactifs. Ils devront se positionner comme des moteurs et des centres d'excellence dans la mise en œuvre de nouvelles technologies comme la NGS (new generation sequencing) tout en restant concurrentiels. »

« L'indépendance des laboratoires nous paraît capitale à maintenir »

Le président du SNVEL* s'inquiète de la fragilisation du réseau des laboratoires publics d'analyses et de la montée en puissance des laboratoires privés. Le risque est une perte d'indépendance des laboratoires et une délocalisation déjà en cours de certaines analyses pour des questions de rentabilité à partir d'un site vers un autre beaucoup plus éloigné.

■ **La Dépêche Vétérinaire** : Les dernières Rencontres de l'Adilva** ont mis en évidence une fragilisation accrue des laboratoires départementaux vétérinaires publics d'analyses. En quoi leur maillage est-il important pour les praticiens ?

Laurent Perrin, président du SNVEL : L'activité des vétérinaires praticiens dans les territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des laboratoires de proximité.

La présence de laboratoires départementaux vétérinaires d'analyses permet la réalisation des analyses de routine (prophylaxie) et des analyses complémentaires ou examens nécropsiques dans de bonnes condi-



▲ Laurent Perrin est président du SNVEL.

«Les vétérinaires doivent pouvoir s'appuyer sur des laboratoires de proximité.»

tions (transmissions des prélèvements dans des délais convenables, acheminements des cadavres possibles) permettant d'obtenir des résultats pertinents et rapides.

De plus, la proximité de ces deux maillages facilite l'établissement d'échanges entre praticiens et personnel du laboratoire pour une réflexion synergique entre observation clinique et résultat de laboratoire au profit d'un diagnostic plus précis, rapide, répondant aux attentes des usagers.

■ **D.V.** : Quelle différence faites-vous entre un laboratoire public et un laboratoire privé et quel impact cela peut-il avoir sur le choix de votre prestataire ?

L.P. : La différence tient au management de ces deux types de laboratoires.

Les laboratoires publics assurent toutes les missions quelle qu'en soit la rentabilité dans un but de service public et le souci d'un équilibre budgétaire global.

A contrario, comme dans toute entreprise privée, dans les laboratoires privés, nous pouvons craindre à long terme une rationalisation du panel d'analyses proposé.

Cette rationalisation, s'appuyant sur une comptabilité analytique, pourra également aboutir à une augmentation du tarif de certaines analyses ou même leur abandon si la rentabilité s'avérait trop faible.

Nous constatons déjà la délocalisation de certaines analyses à partir d'un site vers un autre distant de plusieurs centaines de kilomètres, ceci dégradant les délais de rendus de résultats.

■ **D.V.** : Quelles solutions préconisez-vous pour préserver ce maillage indispensable au bon fonctionnement des structures vétérinaires, notamment celles vouées aux productions animales ?

L.P. : Nous ne détenons pas les clés, sauf à faire part aux décideurs de notre avis mais l'indépendance des laboratoires nous paraît capitale à maintenir dans les missions qui concernent la santé publique. ■

* SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

** Adilva : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses.



Le paysage européen va évoluer également avec un dialogue entre les laboratoires de référence de l'Union européenne (UE) aboutissant à des mandats de référence communautaires auxquels peuvent concourir les LDA, avec la possibilité de réaliser des analyses pour des clients dans d'autres pays. Il faudra donc aller chercher de nouveaux marchés », a conclu Nicolas Canivet.

Face à ces défis, plusieurs directeurs de LDA ont interpellé l'orateur lors de la séance de débats sur la question des moyens requis pour assurer l'ensemble de ces missions et la concurrence de laboratoires privés, certains avec des activités à grande échelle au sein de l'UE et au-delà.

Enjeux de politique sanitaire et plaidoyer pour les LDA

Stéphanie Yon-Courtin, présidente du groupe de travail constitué en 2017 par l'Assemblée des départements de France sur l'avenir des LDA, qui a rendu son rapport au ministre de l'Agriculture en 2018, a déclaré que « ces laboratoires sont des outils performants de maillage qui

assument leur compétence sanitaire de proximité (70 laboratoires et 4 000 agents) ».

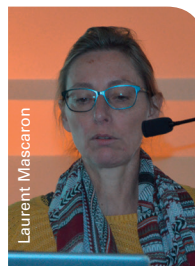
Elle déplore néanmoins « les contraintes budgétaires auxquelles ils sont soumis, la fragilisation de leur modèle juridique aboutissant à une chute de leur nombre au profit de gros laboratoires privés et le manque de coordination globale et plus largement de politique sanitaire en France ainsi qu'une rétribution pour les analyses souvent inférieure à leur juste coût ».

Mise en conformité des flux financiers

Cédric Prévost a rappelé la « mise en conformité nécessaire des flux financiers des départements vers les laboratoires d'analyses », en vertu des règles de la libre concurrence, et annoncé le futur fonctionnement des LDA sous forme de SIEG (services d'intérêt économique général), qui seront caractérisés par des conventions.

La seconde journée a été consacrée à des exposés scientifiques et techniques.

Le réseau national de surveillance des causes de mortalité des équidés (RESUMEQ),



▲ Notre consœur Jackie Tapprest (unité Epidémiologie et anatomie pathologique, Anses Dozulé) rappelle qu'un frein important à la réalisation d'autopsies est le transport des chevaux vers des structures compétentes.

auquel participent différents établissements pratiquant des autopsies (écoles vétérinaires, laboratoires d'analyses vétérinaires, vétérinaires praticiens), a été présenté par nos consœurs Jackie Tapprest (responsable de l'unité Epidémiologie et anatomie pathologique du laboratoire Anses de pathologie équine de Dozulé) et Myriam Ogier de Baulny (laboratoire départemental de la Mayenne).

Formations spécialisées à Dozulé

Ce réseau vise à établir par télédéclaration sur un site Internet dédié une surveillance des causes de mortalité des équidés sur l'ensemble du territoire national (qualification selon un thesaurus standardisé et hiérarchisation des causes de décès dans un but de suivi des affections présentes et de détection des maladies émergentes ou exotiques).

Une base de données informatique a ainsi été constituée depuis 2015, regroupant actuellement plus de 1 000 cas, avec le concours des quatre écoles vétérinaires, de 18 LDA et 11 cliniques vétérinaires, un groupe de travail « praticiens » et des formations spécialisées au laboratoire de Dozulé étant mis à disposition.

Accroître la déclaration des mortalités équinées

Les intervenantes ont indiqué que « la cause numéro un de mortalité chez les poulains est constituée par les maladies respiratoires et la rhodococcose, avec une nette progression des pneumonies interstitielles aboutissant à un syndrome de détresse respiratoire aiguë. Chez les adultes dominent les causes digestives (coliques) ».

Un appel a été lancé par Jackie Tapprest pour augmenter le nombre de structures vétérinaires déclarantes, un frein important à la réalisation d'autopsies étant le transport des animaux à autopsier vers des structures compétentes. ■

* Adilva : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses.
** LDA : laboratoire départemental d'analyses.
*** Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
**** DGAL : Direction générale de l'alimentation.
***** INHESJ : Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Laurent Mascaron



▲ Nicolas Canivet, Stéphanie Yon-Courtin et Cédric Prévost ont présenté les perspectives offertes au réseau des laboratoires départementaux dans la réforme administrative en cours.

Laurent Mascaron



◀ Le réseau national de surveillance des causes de mortalité des équidés RESUMEQ vise à établir par télédéclaration une surveillance des causes de mortalité des équidés sur l'ensemble du territoire national. Un appel a été lancé pour augmenter le nombre de structures vétérinaires déclarantes.

«Les maladies respiratoires et la rhodococcose sont les principales causes de mortalité des poulains.»

Recrutement d'ISPV ou d'inspecteurs élèves : quatre concours et un examen ouverts pour 2019

FONCTION PUBLIQUE

Deux arrêtés publiés le 14 février autorisent l'ouverture au titre de 2019 de concours et d'un examen pour le recrutement d'inspecteurs ou d'inspecteurs élèves de santé publique vétérinaire. Les nombres de places offertes seront fixés ultérieurement.

Pour le recrutement d'inspecteurs de santé publique, deux concours sont organisés (un concours externe et un concours interne) ainsi qu'un examen professionnel.

Peuvent faire acte de candidature au concours externe « les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice en France des activités de vétérinaire ». Nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours.

Le concours interne est réservé aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements

«Les nombres de places offertes seront fixés ultérieurement.»

publics qui en dépendent, de certains établissements relatifs à la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, qui possèdent un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice en France des activités de vétérinaire.

Enfin, l'examen professionnel est, lui, prévu pour les fonctionnaires des corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle ou cotutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Pré-inscriptions ouvertes depuis le 14 février

Pour le recrutement des inspecteurs élèves, deux concours sont organisés. Nul ne peut

se présenter plus d'une fois à l'un de ces concours.

Le premier concours est ouvert aux élèves accomplissant la quatrième année de la scolarité des écoles nationales vétérinaires, le second aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'une grande école scientifique*.

La pré-inscription, par Internet sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr, est possible depuis le 14 février.

La date limite de pré-inscription ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 14 mars, celle de retour des dossiers d'inscription au 28 mars.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 30 avril, les épreuves orales d'admission à partir du 17 juin à Paris. **M.J.**

* Ecole polytechnique, AgroParisTech, Montpellier SupAgro, Agrocampus Ouest, INP-ENSAT et ENSAIA.